



**EXTRASCOLAIRE
PROJET PÉDAGOGIQUE
Accueil de Loisirs Sans hébergement**

INTRODUCTION

L'accueil de loisirs EXTRA SCOLAIRE de Montady apporte une réponse sociale aux besoins des familles, et offre à l'enfant un nouvel espace de vie et un lieu éducatif nécessaires à son épanouissement.

Le projet pédagogique est élaboré dans un premier temps par le directeur de l'accueil et, dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de la commune de MONTADY.

C'est une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement de l'accueil. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

Ce projet est la référence de base de l'animateur

1. Descriptif de l'accueil

Organisateur : Mairie de MONTADY

Monsieur Christian COULAUD

N° Contrat d'assurance : SMACL 6357k

Directeur de l'accueil : MUR Nicolas

Adjointes à la direction : Brenon Séverine, Galibert Muriel, Mari Blandine

Public : Enfants de 3 à 11 ans scolarisés au groupe scolaire ou domiciliés à Montady, et enfants de Maureilhan (convention d'accueil) les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Implantation :
22 avenue des platanes, 34310 MONTADY

Fonctionnement :
ACCUEIL DE LOISIRS extrascolaire vacances scolaires de 7h30 à 18h30

2. L'équipe d'animation

L'équipe de l'accueil de loisirs est composée d'agents titulaires

- 1 directeur BEESAPPT
- 3 adjointes BAFA
- 3 animateurs BAFA, CAP Petite Enfance ou en cours de formation

Des animateurs contractuels ou saisonniers viennent renforcer l'équipe en fonction des périodes et des besoins.

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Les agents connaissent et appliquent le projet pédagogique et le déclinent sous forme d'activités. Une réunion hebdomadaire le lundi matin, en période scolaire, pour faire le point, préparer les programmes d'activités des mercredis et des vacances, planning.

Temps d'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

Discrétion, réserve et relation aux familles sont des valeurs primordiales à appliquer dans le cadre de l'accueil.

2.1 Rôle de l'équipe d'animation

Auprès des enfants

- Garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- À l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Force de propositions et adaptation
- gère intégralement son activité, de la préparation jusqu'au rangement.
- Respecte les enfants en tant qu'individus à part entière au sein d'un groupe.
- informe la direction des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- connaît les différentes règles de sécurité essentielles
- est cohérente dans son attitude et son comportement vis-à-vis des enfants et des collègues.
- détermine les points négociables et non négociables avec la direction.

Avec ses collègues

- respecte ses collègues.
- sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- participe activement aux réunions de préparation.
- accepte la remise en question et a un positionnement sur son action.
- Elle respecte le travail de l'autre (personnel de service, prestataires, etc. ...)

Avec les parents

- Elle échange avec les parents au sujet de la journée de leur enfant.

- Elle sait répondre à des demandes d'organisation ou elle sait orienter vers les personnes concernées.
- Elle est présente aux moments de l'accueil et/ou du départ.
- Elle rassure les parents de façon positive sans dramatiser.

2.2 Rôle de la direction

- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (partenaires extérieurs, municipalité, parents...).
- Elle a un rôle de formation des animateurs.
- La direction est garante de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que de son équipe.
- Elle se doit d'être conforme aux lois en vigueur ainsi qu'à la réglementation Jeunesse et Sport et de la PMI.
- Elle veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et à faire appliquer les projets éducatifs et pédagogiques.

C'est pourquoi, elle veillera à informer l'équipe de tout changement.

La direction s'engage à informer les animateurs et les familles des projets éducatif et pédagogique de la structure et des activités proposées.

Elle gère l'équipe d'animation et se donne les moyens d'être présente sur le terrain afin d'évaluer le travail accompli et de mieux cibler les besoins de l'équipe.

Elle veille à rester disponible pour les enfants, l'équipe et les parents. Elle gèrera les différents conflits que ce soit entre animateurs ou même avec les enfants.

Elle n'oubliera pas son rôle formateur dès que cela est nécessaire. Elle s'assurera que, chaque animateur puisse et sache s'informer quant à son rôle d'animateur. Elle leur fera partager ses différentes expériences et saura les diriger et les guider dans leurs choix.

3. Les objectifs

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques
• Assurer la sécurité physique, sanitaire, affective et morale de chaque enfant • Favoriser une construction sereine de soi (de l'être) • Favoriser une prise en compte de l'environnement et son respect (développement durable) • Contribuer à la préparation de	1/ Développer la confiance 2/ Faciliter la socialisation 3/ Favoriser l'autonomie 4/ Permettre l'épanouissement

futurs adultes responsables • Ouvrir l'esprit des enfants au monde qui les entoure notamment dans les domaines artistiques, culturels et sportifs, • Permettre aux enfants de s'exprimer, de participer activement à la vie de leur groupe • Apprendre aux enfants le respect de soi et des autres	
--	--

4. Déroulement d'un accueil type

4.1 Accueil type d'une journée pendant les vacances (extra-scolaire)

7h30-9h30 Accueil des enfants : jeux libres et/ou dirigés		
Un groupe en activité sportive	Un groupe en activité manuelle ou culturelle	
Retour au calme avec des jeux calmes		
12h-13h REPAS		
13h-14h Temps calme		
13h00-15h30 Sieste pour les plus petits ou les enfants qui souhaitent se reposer	Un groupe en activité sportive	Un groupe en activité manuelle ou culturelle
16h00-16h30 GOÛTER		
16h30-18h30 Départ échelonné des enfants Ateliers divers libres et/ou dirigés		

4.2 Les activités

2 types d'activités seront mis en place :

- **les activités dites manuelles et/ou culturelles** : fabrication d'objets et jeux de réflexion

- **les activités plutôt physiques** : jeux et grands jeux extérieurs

Toutes ces activités seront encadrées par les animateurs

4.3 Le déroulement d'une activité

Les animateurs préparent **un projet**. L'équipe veillera à satisfaire les différents besoins de l'enfant en s'adaptant à l'âge. Les activités doivent être cohérentes et présenter une évolution logique (notion de projet).

L'animateur doit préparer son activité à l'avance. Il s'organisera quant au choix du lieu où se déroulera son activité, à la préparation du matériel. Il explique ensuite les

consignes et il donne aux enfants le matériel nécessaire. L'animateur veillera au bon déroulement de son activité.

Son rôle peut se décliner en 3 classifications :

- **Faire faire** : L'animateur donne les consignes, le matériel nécessaire, le modèle. L'enfant est alors dans une phase d'apprentissage et de reproduction.
- **Faire avec** : L'animateur donne tous les outils aux enfants et les laisse gérer leur activité, tout en les aidant, et donc participe à la réalisation de l'activité.
- **Laisser faire** : L'animateur met le matériel à la disposition des enfants. Il leur donne une ligne conductrice puis les enfants gèrent leur activité selon leur goût. L'animateur reste à leur disposition au cas où l'enfant le solliciterait.

Les 4 attitudes de l'animateur

- **Faire jouer** les enfants en leur organisant un jeu.
- **Donner à jouer** en mettant à disposition un lieu, du matériel, et en proposant un cadre. Le jeu se développe au gré des enfants.
- **Laisser jouer** en les laissant organiser leur jeu.
- **Jouer avec** eux en devenant un joueur à part entière.

4.4 Gestion du matériel

- Pour le matériel à risque, tels que les cutters, ciseaux, colle, les animateurs se montreront particulièrement vigilants quant à leur utilisation et rangement.
- Le matériel mis à la disposition des enfants en manipulation libre devra être respecté par les enfants qui l'utilisent.
- Le matériel dans les salles sera géré par les animateurs et placé sous leur responsabilité.
- Un affichage visuel pour le rangement est important à faire, afin de favoriser l'autonomie au niveau du rangement des jeux utilisés.

5. Les relations

5.1 Règles de vie

L'équipe élabore les principales règles de vie que tous s'engagent à respecter et à faire respecter.

Il s'agit d'établir une cohérence au sein de l'équipe, ce qui permettra d'apporter de meilleurs repères aux enfants.

Il faut donner tous les outils nécessaires à l'enfant pour le guider dans son développement personnel et collectif tout en lui fixant des limites. Il doit savoir ce qu'il peut et ne peut pas faire.

L'équipe veillera à adapter de façon réfléchie son attitude, son langage et facilitera l'inclusion. Obligation du matériel mis à disposition pour les enfants ou pour

l'équipe. Obligation de se respecter les uns, les autres. Le respect des horaires est primordial.

5.2 Sanction

Une sanction est la conséquence bonne ou mauvaise d'un acte. De ce fait,

Si un enfant respecte une des règles de vie :

- les animateurs valorisent l'enfant en lui faisant comprendre qu'il a bien agi sans pour autant le surévaluer.

- Ne pas lui mettre de pression en le citant comme exemple face au groupe.

Si un enfant ne respecte pas les règles de vie :

- Adapter la sanction en fonction de la règle transgressée. Il faut donc que l'équipe se soit concertée auparavant pour être cohérente.

- Lui faire prendre conscience de la règle transgressée, le faire réfléchir quant au pourquoi de cette erreur et comment y remédier.

- L'enfant ne doit pas être rabaissé ou humilié, et encore moins devant le reste du groupe, régler le problème à l'écart de ce dernier.

La sanction a un but pédagogique, elle se décline en plusieurs étapes :

- Déterminer la ou les fautes commises par l'enfant.
- Définir le degré d'importance de la ou des fautes.
- Sensibiliser l'enfant à ces fautes.
- Expliquer à l'enfant qu'il doit réparer sa ou ses fautes.
- Établir une sanction en lien avec la ou les fautes commises

5.3 Relation animateurs/enfants

L'équipe veillera au bon déroulement de la journée des enfants tant dans les moments de la vie quotidienne que pendant les activités. Elle s'assurera que les enfants trouvent une réponse à leurs attentes. Elle fera attention à ne jamais dévaloriser un enfant seul ou au sein d'un groupe. Ils ne critiqueront pas une activité ou une attitude lors d'un

jeu, même s'ils pensent que l'enfant pourrait faire autrement. Les animateurs leur apporteront tous les outils nécessaires au bon déroulement de l'activité ou du jeu. L'équipe se doit d'avoir une tenue correcte, de langage et de comportement, vis-à-vis des enfants.

Elle ne doit pas entrer en conflit devant les enfants.

En aucun cas, l'animateur ne doit faire preuve de violence, aussi bien verbale que physique, face à un enfant.

Il peut arriver qu'un enfant nous affectionne plus qu'un autre. L'équipe ne devra pas le montrer, mais devra être le plus juste et impartial possible avec l'ensemble du groupe. Aucune différence ne peut être acceptée.

Chaque adulte veillera à bien marquer la distance et les limites entre lui et les enfants, de façon à ne pas laisser de situations ambiguës s'instaurer.

6. Évaluation du projet

L'évaluation du projet est envisagée à trois niveaux :

- **Les parents :**

Les parents sont invités à évoquer leurs attentes, envies et besoins.

Degré de satisfaction pour des activités très spécifiques avec intervenants.

- **Les enfants :**

La relation privilégiée entre l'équipe et les enfants permettra de définir avec eux leurs envies et besoins.

Les échanges sur les activités permettront de connaître le degré de satisfaction des enfants.

- **Chaque intervenant :**

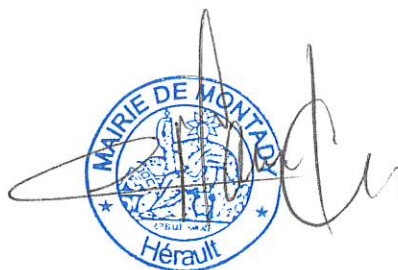
Réunions de concertation, analyse des pratiques.

Temps d'échanges et de discussion. Bilans réguliers.

Chaque été, en juillet, pour les 6/9 ans, nous proposons un ou deux séjours de 4 nuits. (eaux vives, nature, mer, aventure..) découverte de la vie en collectivité, et d'un autre rythme de vie.

Montady, le 19/10/2026

Monsieur le Maire, Christian Coulaud



Madame l'Adjointe enfance jeunesse, Valérie Marlangeon

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Valérie Marlangeon, is written below the text.